

ORDRE DU JOUR DU 2 MAI 2011

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois d'avril 2011
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Bibliothèque municipal – Demande d'utilisation du climatiseur portatif
 - Croix Rouge Canadienne –Renouvellement de la lettre d'entente de Services aux sinistrés
 - Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie – Mise au point sur les affaires de la Régie
 - Machinerie Des Chenaux – demande lumineuse face au parc industriel
 - Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette – Audit du rapport financier 2010 et recommandations
 - Me Marie-France Garceau notaire – dépôt d'une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour les lots 3 995 862 et 3 995 863
 - Louis Vanasse – Demande de participation financière pour la 47^e finale des Jeux du Québec Shawinigan 2012
 - MMQ – Bulletin annuel des membres
 - Réseau Biblio – Dévouement des responsables de bibliothèque
6. Dépôt du rapport financier semestriel au 31 mars
7. Dépôt des écritures de journal de mars et avril 2011
8. Rapport des travaux de voirie et rapport des travaux avec suivi budgétaire
9. Résolution concernant le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec
10. Résolution attribuant le mandat pour l'Étude environnementale de sol, phase 1 et pour l'Étude faunique – floristique – milieux humides
11. Résolution attribuant le mandat à l'architecte pour le bâtiment de service
12. Questions diverses
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 2 mai 2011, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Marc Cossette, conseiller
 Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 12, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement de certains comptes
- Aide occasionnel à l'inspecteur municipal
- Lumière de rue à l'intersection de la route Thibeault
- Chiens / 3820 rang Saint-Alexis
- Chats / 481 rue Principale
- Soccer / Saison estivale 2011

3. Résolution 2011-05-74

Approbation des procès-verbaux du mois d'avril 2011

Sur la proposition de Marc Cossette appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois d'avril 2011, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2011-05-75

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des comptes fournisseurs, des salaires ainsi que des paiements directs effectués en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorise le paiement comme suit :

Comptes

210446	A.D.M.Q.	99.25 \$
210447	F.Q.M..	273.42
210448	Jean Carignan & Fils	1 441.16

210449	Le Nouvelliste	259.75
210450	Aubin Pélissier	136.71
210451	Distribution Robert Enr.	125.70
210452	Hydro-Québec	21 501.37
210453	FQM	91.14
210454	Hydro-Québec	290.86
210455	Sciences en Folie (Journée Famille)	168.22
210456	Bell	482.06
210457	La Coop Fédérée	1 040.01
210458	Banque Nationale du Canada	268.66
210459	Poste Canada	33.34
210460	La Coop Univert	26.81
210461	La Croix Bleue	396.69
210462	Environex Laboratoires Environnementaux	100.82
210463	Formules Municipales	177.99
210464	Groupe Qualitas Inc.	185.70
210465	Groupe Ultima	422.00
210466	Jacques Lefebvre.	91.45
210467	Jean-Claude Milot	50.00
210468	R. Beaudoin Électrique Ltée	111.43
210469	Réal Huot Inc.	542.28
210470	Service Cité Propre	1 387.24

Salaires

502043	Manon Shallow	593.02 \$
502044	Luc Normandin	447.47
502045	Colette Normandin (pour csst)	0.00
502046	Ginette Normandin (pour csst)	0.00
502047	Marie-Joëlle Carignan (pour csst)	0.00
502048	Manon Shallow	593.02
502049	Colette Normandin	118.68
502050	Luc Normandin	447.46
502051	Manon Shallow	593.02
502052	Luc Normandin	447.47
502053	Jean-Claude Milot	506.79
502054	Jacques Lefebvre	169.75
502055	Nicole Grenon	169.75
502056	Marc Cossette	169.75
502057	Françoise Asselin	169.75
502058	Robert Normandin	169.75
502059	Daniel André Thibeault	169.75
502060	Robert Dufresne	101.61
502061	Manon Shallow	593.02
502062	Luc Normandin	447.47
502063	Colette Normandin	53.28
502064	Manon Shallow	593.02
502065	Luc Normandin	447.46

5. Lecture de la correspondance

a. Bibliothèque municipale – Demande d'utilisation du climatiseur portatif

Les responsables de la bibliothèque municipale, mesdames Louise Lemire et Colette Normandin, demande à utiliser le climatiseur portatif à la bibliothèque, puisqu'il fait très chaud dans ce local durant la belle saison.

Considérant le déménagement du bureau municipal, ledit climatiseur est donc disponible, elles précisent qu'elles en feront une utilisation normale en période de canicule. De plus, elles déposent l'état des résultats financiers suite aux opérations et activités de l'année 2010. Le conseil est d'accord et adopte la résolution suivante :

Résolution 2011-05-76

Bibliothèque municipale – utilisation du climatiseur portatif

Sur la proposition de Nicole Grenon appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la demande des responsables de la bibliothèque municipale et autorise l'inspecteur-municipal a installé le climatiseur portatif dès que débutera la période estivale.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

b. Croix Rouge Canadienne –Renouvellement de la lettre d'entente de Services aux sinistrés

Madame Claudie Laberge, nous propose le renouvellement de la lettre d'entente, la durée de la nouvelle entente serait pour 3 ans avec un renouvellement automatique pour un autre 3 ans. La contribution financière demandée pour notre municipalité est de 0.14 cent par habitant; soit 125\$ pour 2011 et 150 \$ pour 2012 et pour 2013. Le conseil est d'accord et adopte la résolution en conséquence.

c. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie – Mise au point sur les affaires de la Régie

Monsieur Pierre Bouchard, président, s'adresse aux municipalités pour faire le point sur les affaires de la Régie. En mars dernier, les états financiers vérifiés de l'année 2010 ont été déposés et ils témoignent de la santé financière retrouvée. Puisque face à une situation financière difficile (avril 2009), il avait été mis en place un plan de redressement rigoureux et les mesures instaurées donnent les résultats escomptés; ledit plan de redressement sera complété à la fin de l'année 2011. Dans un autre ordre, le litige qui oppose la Régie à l'entreprise Les Serres du Saint-Laurent connaîtra son dénouement sous peu et de ce côté il y a une certaine incertitude. Aussi, plusieurs ententes inter-municipales intervenues avec des municipalités extérieures à la région arriveront à échéance bientôt. Dans le but de donner toute la latitude face à la vocation future des installations pour une question de gouvernance, ils ont initié le processus de fusion administrative et financière des deux sites d'enfouissement.

d. Machinerie Des Chenaux – demande lumineire face au parc industriel

Monsieur Alexandre Gauthier, copropriétaire de la nouvelle entreprise qui s'est installée dans le parc industriel, demande l'installation d'un luminaire de rue sur le poteau en face du 900, 3^e rang. Il mentionne qu'il s'agit d'un endroit très sombre de la route 359, où il n'y a pas de luminaire sur une distance de près de 1 km. La directrice générale informe le conseil municipal, que le coût serait de l'ordre 1,000\$ en plus des taxes applicables. Le conseil discute de cette demande et mentionne

qu'il aimerait que le luminaire se situe près du chemin d'accès et non sur le poteau en face du garage, certaines vérifications seront faites avant de se prononcer sur cette demande; puisqu'en outre l'électricité n'est pas rendu au poteau près du chemin d'accès.

e. **Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette – Audit du rapport financier 2010 et recommandations**

Madame Cathie Pelletier recommande que lorsqu'il paiement de facture par Accès D Affaires (Desjardins), la confirmation de paiement doit être jointe à la facture et le maire doit y apposer ses initiales pour fins d'approbation. Les autres points concernent l'évaluation des risques d'entreprise et l'exercice de fonctions incompatibles du contrôle interne, puisqu'une seule personne occupe toutes les fonctions pour l'administration de la municipalité.

f. **Me Marie-France Garceau notaire – dépôt d'une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour les lots 3 995 862 et 3 995 863**

Elle a déposé tous les documents relatifs, à une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q., par monsieur Robert Dufresne. Monsieur Dufresne est propriétaire des lots 3 995 862 et 3 995 863, suite à la rénovation cadastrale, il a appris qu'il y avait eu erreur dans ces numéros de lots, le lot originaire était le 178 et non 177. Monsieur Luc Goyette, propriétaire aux livres de renvoi et cadastre, a accepté de rétrocéder lesdits lots à monsieur Dufresne par le biais d'un acte de cession de droits et pour ce faire; il faut obtenir l'autorisation de la C.P.T.A.Q. en vertu de l'article 29 de la Loi.

Résolution 2011-05-77

Résolution relative à la demande d'autorisation pour les lots 3 995 862 et 3 995 863

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation est déposée à la municipalité pour les lots 3 995 862 et 3 995 863

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise qu'à clarifier des titres de propriétés entre voisins et n'implique aucune changement d'usage;

CONSIDÉRANT QUE l'usage est conforme aux règlements municipaux et au règlement de zonage;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal appui la demande de monsieur Robert Dufresne (Ferme Sylro enr.), qu'il soumet à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec; afin que soit autorisé la demande permettant la correction des titres de propriétés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

g. **Louis Vanasse – Demande de participation financière pour la 47^e finale des Jeux du Québec Shawinigan 2012**

Monsieur Louis Vanasse, pour la 47^e finale des Jeux du Québec, sollicite notre participation financière pour la dégustation de Vin et Fromage, qui se déroulera le 18 novembre 2011 à Espace Shawinigan, il est demandé

notre collaboration pour une commandite et l'achat de billets. Monsieur le maire mentionne que si une commandite est accordée, ce sera par le biais de la MRC des Chenaux.

h. MMQ – Bulletin annuel des membres

La Mutuelle des municipalités du Québec nous transmet le bulletin annuel des membres concernant les statistiques des coûts et des réclamations de 2004 à 2010 pour notre municipalité.

i. Réseau Biblio – Dévouement des responsables de bibliothèque

Madame Hélène Arseneau, directrice générale, nous informe que depuis quelques années, lors de l'assemblée annuelle du Réseau Biblio, il est souligné le dévouement des responsables de bibliothèque. Cette année, l'organisme soulignera les 20 années de service de madame Louise Lemire pour notre municipalité, afin de lui offrir une marque d'appréciation en notre nom, il nous est demandé de défrayer le coût d'un bouquet de corsage au coût de 20.00\$. Le conseil accepte de lui offrir un bouquet de corsage et adopte la résolution suivante :

Résolution 2011-05-78

Résolution adressée à madame Louise Lemire

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Lemire est responsable de la bibliothèque municipale et ce depuis vingt ans;

CONSIDÉRANT QUE ce service est très apprécié par la population qui l'utilise;

CONSIDÉRANT QUE le bénévolat est très important pour la municipalité, permettant d'offrir des activités et des services, qui ne Nous profitons de l'pourraient être offert à la population;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est reconnaissant envers madame Louise Lemire pour son implication;

Sur la proposition de Daniel André Thibeault appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, adresse ses sincères remerciements à madame Louise Lemire; pour son dévouement depuis 20 ans auprès de la bibliothèque municipale.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. Dépôt du rapport financier semestriel au 31 mars

La directrice générale dépose le rapport financier semestriel conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

7. Dépôt des écritures de journal de mars et d'avril 2011

La directrice générale dépose les écritures du journal général des mois de mars et d'avril 2011.

8. Dossier de voirie et rapport des travaux avec suivi budgétaire

Il serait opportun que le conseiller responsable au niveau de la voirie, fasse une visite du territoire pour établir les travaux à être effectués au cours de la saison estivale 2011. La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de 23 359.74\$. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de 72 187.26 \$, en tenant compte d'une réserve de 5 000\$.

À ce titre, l'inspecteur-municipal souhaite réaliser des travaux d'empierrement pour le ponceau de route près des propriétés du 3380 et du 3389 rang Saint-Alexis, il y a un dénivellement de + ou – 8 pieds et il considère qu'un empierrement est souhaitable pour protéger cet infrastructure municipale. Il aurait besoin de 4 voyages de pierres de 4-8" et d'une pelle mécanique, il estime les coûts d'intervention à environ 2,000 \$ plus taxes. Le conseil est d'accord avec ces travaux.

L'inspecteur-municipal nous informe, qu'il devra ajouter 1 voyage de gravier dans le chemin du parc industriel, après la période de dégel; pour que ce chemin soit adéquat. Il est aussi possible qu'il soit nécessaire de faire un fossé pour la protection de ce chemin, l'inspecteur municipal devra bûcher du bois sur une longueur de + ou – 700 pieds par 15 pieds de largeur et par la suite procéder au creusage du fossé sur une longueur d'environ 600 pieds du côté du garage. Le conseil est d'accord avec ces travaux.

Résolution 2011-05-79

Autorisation de travaux de voirie

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise les travaux d'empierrement pour le ponceau de route près des propriétés du 3380 et du 3389 rang Saint-Alexis, ainsi que l'ajout d'un voyage de gravier dans le chemin du parc industriel et le creusage du fossé longeant ce chemin si requis.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Résolution 2011-05-80

Résolution concernant le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne, division Québec, offre la possibilité de renouveler l'entente de service pour une période de 3 ans soit pour 2011, 2012 et 2013 assurant des services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de maintenir ce service;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal renouvelle l'*Entente Services aux sinistrés*, entre la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes et la Croix-Rouge canadienne division du Québec, pour les années 2011 à 2013 et s'engage à verser les contributions de 125 \$ pour 2011, 150 \$ pour 2012 et 150\$ pour 2013;

QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes fera appel pour des sinistres mineurs et des sinistres majeurs comme prévu aux articles 6.1 et 6.2;

QUE la municipalité désire maintenir les services complets décrits aux articles 6.2.3 et 6.2.4;

QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désigne Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour assurer la liaison et le suivi de la présente entente;

QUE l'entente est valide pour une période de 3 ans et se renouvellera automatiquement pour une seule période d'une même durée, à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'en revoir le contenu dans les trois mois précédant l'expiration de celle-ci;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer la présente entente.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2011-05-81

Résolution attribuant le mandat pour l'Étude environnementale de sol, phase 1 et pour l'Étude faunique – floristique – milieux humides

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le *Règlement 2010-384 décrétant une dépense de 902 838 \$ et un emprunt de 902 838 \$ pour l'exécution de travaux pour l'Alimentation et le traitement de l'eau potable;*

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, la Municipalité doit attribuer certains mandats professionnels nécessaire à l'avancement du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'étude environnementale de sol, phase 1 permet d'établir l'historique des terrains et de déterminer s'il s'est exercé sur ces derniers, ou à proximité, des activités susceptibles de les contaminer et que de plus cette étude est obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE l'étude faunique – floristique – milieux humides permet d'obtenir de l'information sur l'occurrence d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou rares dans le secteur du projet et qu'aussi une inventaire de la végétation sera faite et il sera possible grâce aux caractéristiques de l'horizon organique et un assemblage de végétaux hydrophiles de localiser les sites problématiques, ces études étant obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont déposées une offre de service, soit :

Groupe Synergis	3 400 \$ plus taxes
BPR – Infrastructures inc.	3 300 \$ plus taxes

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes mandate BPR – Infrastructures inc. à procéder aux études exigées, soit pour l'Étude

environnementale de sol, phase 1 et pour l'Étude faunique – floristique – milieux humides, au prix de 3 300\$ plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

11. Résolution attribuant le mandat à l'architecte pour le bâtiment de service

Cette résolution est annulée puisque la municipalité souhaite envisagée d'autres solutions pour le bâtiment de service.

12. Questions diverses

a. Résolution 2011-05-82

Résolution pour autoriser le paiement de certains comptes

CONSIDÉRANT QUE depuis la transmission de la liste des factures à payer au conseil, certaines factures sont entrées;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des comptes suivants :

Petite Caisse	91.49 \$
Jacques Lefebvre	123.67
Studio Henrichon	729.12
John Meunier	86.13
Laboratoire Environex, avril	237.53
Jean Carignan & Fils	319.00
Bulletin des Chenaux	410.13
MRC des Chenaux	1 510.41

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

b. Aide occasionnel à l'inspecteur municipal

La directrice générale informe le conseil municipale qu'elle a reçue deux curriculum vitae, pour le travail d'aide occasionnel qui a été publié dans le dernier bulletin municipal. Il s'agit de Loïc Bordeleau et de Simon D. Beaudoin. Après discussion, le conseil demande à ce que monsieur Luc Normandin soit consulté, afin qu'un choix soit fait; considérant que c'est ce dernier qui travaillera avec l'étudiant choisit.

c. Lumière de rue à l'intersection de la route Thibeault

La directrice générale informe le conseil municipal, que la facture de Bernard Gauthier pour l'installation du luminaire, est plus élevée que prévue et que par le fait même le coût final net pour l'installation de ce luminaire est de 1 069.09 \$. Comme la demande de soumission avait été faite au printemps 2010 et que le prix a été soumis verbalement (sans avoir le nom de la personne), il est difficile de faire baisser le prix; même si une bonne discussion a eu lieu avec le fournisseur. Le projet autorisé par la résolution 2010-12-228, était pour une somme budgétaire de 800 \$, le conseil approuve cette dépense malgré le dépassement des coûts.

d. Chiens / 3820 rang Saint-Alexis

Monsieur le maire à la demande d'un citoyen s'est rendu chez le propriétaire du 3820 rang Saint-Alexis, qui a comme projet d'installer une clôture invisible pour ses deux chiens. Il a discuté avec le propriétaire et il lui a demandé de s'informer, auprès de l'inspecteur en bâtiment, afin de s'assurer que ce système est conforme à la réglementation en vigueur.

e. Chats / 481 rue Principale

Monsieur le maire à la demande d'un citoyen s'est rendu chez le propriétaire du 481 rue Principale, afin de le sensibiliser au problème découlant du fait de nourrir les chats à l'extérieur de sa propriété. Après discussion, le propriétaire a dit qu'il ne nourrirait que ceux à l'intérieur de sa maison. Monsieur le maire ajoute que nous ne possédons pas de règlement relatif aux chats.

f. Soccer / saison estivale 2011

La directrice générale informe le conseil, que monsieur Patrick Grandmaison demande si le terrain de soccer serait prêt et disponible, pour la saison qui débute bientôt. Il demande qu'un gros compacteur aplanisse le terrain et que la coupe du gazon ainsi que le lignage nécessaire soit fait avant chaque joute; un calendrier des joutes nous sera d'ailleurs fourni. Le conseil est d'accord avec cette demande, monsieur le maire aura une conversation avec monsieur Grandmaison prochainement à ce sujet.

13. Période de questions

Aucune

14. Résolution 2011-05-83

Clôture de la séance

Sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Jacques Lefebvre, la séance est levée à 20 h 40.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, Dir.gén. & sec.-très.